



ATELIER DE GROUPE D'EXPERTS

Evaluation du Projet de Stabilisation de l'Utilisation des Terres dans le Paysage de Mangai.



Kinshasa, le 19 mars 2020

Facilité par : Marius Birindwa Ntinda pour le compte de TAG DRC

www.tagdrc.org

Table des matières

Acronymes.....	2
1. CONTEXTE D’EVALUATION	3
2. MÉTHODOLOGIE D’ÉVALAUTION	4
3. RÉSULTATS DE L’EVALUATION.....	7
3.1. Examen des preuves et du tableau des résultats.....	7
3.1.1. Résultat 1 du projet : Sensibilisation accrue des principales parties prenantes.....	7
3.1.2. Résultat 2 du projet : Connaissances générées.....	8
3.1.3. Résultat 3 du projet : Cadre de gouvernance amélioré	9
3.1.4. Résultat 4 du projet : politique influencée.....	10
3.1.5. Résultat 5 du projet : Action de conservation mise en œuvre.....	11
3.2. Détermination du niveau de confiance des preuves présentées.....	12
Conclusion	15
ANNEXES.....	16

Acronymes

DCRHM	: Domaine de chasse et réserve à Hippopotame de Mangai
GTG	: Groupe de travail pour la gouvernance
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MEOR	: Méthode d’évaluation des opportunités de restauration du paysage
OCEAN	: Organisation des Congolais écologistes et amis de la nature
PACO	: Programme pour l’Afrique Centrale et Occidentale de l’UICN
PAG	: Plan d’Aménagement et de Gestion
PLUS	: Stabilizing Land use Projet » ou Projet de « Stabilisation de l’Utilisation des Terres /projet PLUS
UICN	: Union internationale pour la conservation de la Nature

1. CONTEXTE D'EVALUATION

Dans le cadre des engagements pris par la République Démocratique du Congo (RDC) de restaurer 8 millions d'hectares de forêt, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN PACO), a lancé le projet intitulé « Stabilizing Land use Projet » (projet PLUS) ou Projet de « Stabilisation de l'Utilisation des Terres en Mai 2017 dans le paysage de Mangai en RDC. Le paysage ciblé est le Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotames de Mangai (DCRHM), créé par l'arrêté n° 414/AGRI du 03 juillet 1944 sur une superficie de 29.604 Km². L'aire protégée est à cheval sur 2 provinces : la Province de Kwilu en territoire d'Idiofa et la Province de Mai-Ndombe en territoire d'Oshwe.

D'une durée de 3 ans (2017-2020), le projet PLUS avait pour objectif de démontrer les avantages qui peuvent découler d'une meilleure utilisation des aires protégées de catégories V et VI en matière de conservation et de développement dans une approche paysage. Les résultats escomptés par le projet étaient à savoir:

- ✓ Sensibilisation accrue des principales parties prenantes ;
- ✓ Connaissances générées ;
- ✓ Cadre de Gouvernance amélioré ;
- ✓ Politique influencée ;
- ✓ Action de conservation mise en œuvre.

L'objectif du panel est d'évaluer la qualité des preuves rassemblées dans le tableau des résultats et d'évaluer dans quelle mesure les preuves illustrent la contribution du programme aux résultats escomptés.

Pour atteindre cet objectif, une équipe d'expert multidisciplinaire a été mise en place comme suit :

- 01 un facilitateur
- 01 Co-facilitateur (ICCN)
- 01 Expert scientifique dans les domaines de résultats du programme (biophysique)
- 01 Expert scientifique dans les domaines de résultats du programme (socio-économique)

- Personnes qui connaissent bien le programme :
 - 04 Experts ICCN (3 de la Direction Générale et 1 chef de site de Mangai)
 - 02 Experts OCEAN
 - 02 Experts du GTG
 - 01 Chef coutumier,
 - 02 Administrateurs des territoires d'Oshwe et Idiofa.

(Voir liste de présence)

2. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALAUTION

L'approche d'évaluation des performances ici adoptée a été calquée sur celui développé par le gouvernement Australien à l'issus de l'évaluation du projet *Building Better Data Project* en 2007-2008. L'approche est relativement nouvelle mais efficace pour rendre compte du rendement d'un projet.

Ci-dessous les détails méthodologiques utilisés lors de l'atelier d'experts.

2.1. Avant l'atelier

Avant et à la veille de l'atelier, L'équipe de l'UICN avait procédé par la distribution d'un ensemble de documents au panel d'experts. Celui-ci comprenait :

- une lettre d'invitation,
- un ordre du jour de la réunion,
- un aperçu de la méthodologie d'évaluation des performances,
- les détails sur les membres du panel et des participants à la réunion,
- les questions sur lesquelles le panel d'experts seront tenues de répondre,
- le modèle logique du programme,
- le tableau des résultats, les supports de résumé des preuves (produits de la mise en œuvre du projet et vidéo sur la validation MEOR)

2.2. Pendant l'atelier

- Après la phase introductive, les dispositions d'hygiène liées à la protection contre la contamination et l'expansion du Corona virus avaient été communiquées aux participants.
- Mr Dominique Endamana de l'UICN a présenté le Contexte du panel des experts, le processus d'évaluation ainsi que l'histoire de la performance.
- Mr Kass Muteba de l'ONG OCEAN a procédé par la présentation du Contexte du Projet PLUS en RDC et de la mise en place et de l'organisation et implantation du Groupe de Travail pour la Gouvernance.
- Vingt-huit éléments des preuves liées aux cinq réalisations décrites par le tableau de résultats ont été rendu disponibles aux participants. Chaque élément de preuve était identifié à la réalisation à laquelle il appartenait par un symbole chiffré (1, 2, 3,4 et 5)
- Des copies du questionnaire d'évaluation ; du tableau de résultats ainsi que du cadre logique du projet étaient distribués aux participants qui étaient repartis en cinq groupe de travail et chaque groupe était dirigé par un team leader qui été un expert comprenant mieux le projet.
- Les travaux se sont déroulés en carrousel où chaque groupe travaillait en rotation, s'arrêtant à différentes "stations" pendant 40 minutes, donnant ainsi l'opportunité à chaque participant de travailler sur toutes les cinq réalisations présentées.
- La consolidation des résultats ; l'analyse du niveau de confiance que reflètent les preuves tel que présentés par chaque groupe/participant; l'élaboration de déclarations d'attestation confirmant le degré auquel le projet PLUS a contribué à chaque résultat sur la base des preuves présentées ; l'élaboration des recommandations sur les données supplémentaires requises et qui devraient être incluses dans le rapport pour accroître le niveau de confiance dans les déclarations de résultats ont été faites d'une façon participative.

Sur base des outils, les experts était appelés à faire un examen des preuves et du tableau des résultats ainsi que à déterminer le niveau de confiance dans les preuves présentées (liste des preuves/évidences en annexe)

- *Examen des preuves et du tableau des résultats*

Pour chaque résultat attendu du projet, les participants ont été tenus à répondre aux questions suivantes : i) les éléments de preuves correspondent-ils le mieux au résultat correspondant ? ii) dans quelle mesure les réalisations et les preuves rapportées dans le tableau des résultats sont-elles un indicateur adéquat et crédible que le résultat a effectivement été atteint ? iii) quels éléments de données fournissent les preuves les plus solides que des progrès ont été accomplis vers le résultat ? iv) Y va-t-il des réalisations ou des éléments de preuves qui n'appuient pas le résultat qui devraient être supprimés ? v) Y va-t-il des réalisations ou des preuves que le résultat a été atteint qui manquent et qui devraient être incluses dans le tableau des résultats ?

Pour obtenir les réponses des experts par rapport à ces questions, ces derniers ont été répartis en cinq (5) groupes de travail où les différents résultats du projet ont été examinés, un après l'autre, en appliquant la méthode de carrousel (turm-table). Les travaux des groupes ont été par la suite présentés en plénière pour question d'éclaircissement.

- *Détermination du niveau de confiance des preuves présentées*

La détermination qualitative du niveau de confiance (faible, modéré ou élevé) des preuves présentées a été faite individuellement. Après examen global des évidences, chaque expert présent à l'atelier s'est prononcé sur la qualité des preuves pour chaque résultat. L'appréciation synthèse de chaque résultat pour l'ensemble des participants, la règle de la majorité absolue était mise en application.

Quant à l'évaluation quantitative, celle-ci a été déduite des appréciations qualitative en attribuant des pondérations de 1, 2 et 3 respectivement aux appréciations faible, modérée et élevée.

La conversion de l'évaluation qualitative vers des pondérations chiffrées a suivi le critère ci-dessous :

- **La pondération 1** représente l'existence physique de la preuve mais celle-ci ne s'aligne pas avec le résultat
- **La pondération 2** représente l'existence physique de la preuve et celle-ci s'aligne à peu près avec le résultat présenté

- **La pondération 3** représente l'existence physique et celle-ci s'aligne parfaitement au résultat présenté,

Le score global pour chaque résultat est ici obtenu en appliquant la moyenne des scores individuels.

2.3. Après l'atelier

La lecture de la déclaration d'attestation confirmant le degré auquel le projet PLUS a contribué à chaque résultat était faite par le représentant de l'ICCN et devrait suivre la compilation d'éléments pour l'élaboration du rapport.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

3.1. Examen des preuves et du tableau des résultats

3.1.1. Résultat 1 du projet : Sensibilisation accrue des principales parties prenantes

De l'examen des preuves et du tableau des résultats en rapport avec le premier résultat par les cinq (5) groupes de travail, il ressort ce qui suit :

- Oui, les réalisations et les preuves rapportées correspondent mieux au résultat étant donné qu'il y a eu des sensibilisations des différentes parties prenantes au sein des communautés locales.
- Quant aux preuves, il y a une corrélation entre les actions, les preuves et le résultat. Le contenu des preuves présentées entre dans un processus où les actions menées sont pour la plupart des actions de sensibilisation (échanges / discussions) et de communications sociales avec les parties prenantes. Ces évidences sont : i) le rapport de l'enquête faune et localisation des zones de plus grandes valeurs culturelle et touristique dans le DCRHM conduite dans le processus d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG). Cette enquête faune était un cadre de sensibilisation des communautés sur la pression anthropique qui pèse sur les espèces fauniques, ceci a amené les communautés à définir une zone de conservation dans la partie nord de l'aire protégée ; ii) le rapport MEOR (Méthode d'évaluation des opportunités de restauration), le processus était aussi un cadre de sensibilisation des parties

prenantes ; et iii) l'Acte de la mise en place du Groupe de travail pour la Gouvernance.

- De ces éléments de preuve (PAG, Rapport d'enquête faune, MEOR, et Acte de la mise en place du GTG), tous fournissent des preuves solides que des progrès ont été accomplis vers le résultat.
- Pour les preuves à supprimer, il n'y a aucune.
- Toutefois, dans l'examen des preuves et du tableau des résultats, les experts ont jugés important d'ajouter d'autres preuves en rapport avec le premier résultat à savoir : les rapports des missions de sensibilisation, des restitutions et les procès-verbaux des réunions/ateliers du GTG qui, jusque-là, ne sont rapportés que sur les réseaux sociaux WhatsApp +243817 444 996 « GTG-DCRHM/RDC » ; intégrer le document de sensibilisation du DCRHM - « L'introduction de PLUS : un projet de stabilisation de l'utilisation des terres associées à des aires protégées ; intégrer le document : résumé des coprésidents »
https://theforestdialogue.org/sites/default/files/2019_25oct_drc_french.pdf ainsi que les évidences Médiatiques.

3.1.2. Résultat 2 du projet : Connaissances générées

Par rapport au deuxième résultat, il ressort de l'examen des évidences fait par les 5 groupes d'experts les éléments ci-après :

- Le projet PLUS a généré des connaissances qui constituent des piliers pour la restauration du paysage de Mangai à travers la production : des cartes pour la visibilité de l'aire protégée, du rapport d'évaluation des opportunités de restauration du paysage, et du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)
- Ces évidences sont crédibles dans la mesure où elles ont été élaborées sur base de données du terrain et les approches ou méthodologies ont déjà été expérimentées ailleurs (MEOR, Baseline sur la gouvernance, PAG)
- De ces preuves, les éléments les plus solides sont notamment : le PAG, les rapports MEOR et les rapports des ateliers conduits sur le terrain par l'ONG-OCEAN océan, ainsi que le site web ;

- Aucune de ces preuves présentées n'est à supprimer. Cependant, il est important d'enrichir les évidences qui témoignent la génération des connaissances au sein des parties prenantes au projet notamment : la mise en place du groupe créatif pour la mission de sensibilisation et les vidéos produites dans le cadre du projet.

3.1.3. Résultat 3 du projet : Cadre de gouvernance amélioré

De l'examen des preuves d'atteinte du résultat fait par les experts, en rapport avec l'amélioration du cadre de gouvernance dans le paysage de Mangai, il en découle ce qui suit :

- Il est vrai que tous les éléments de preuve présentés pour indiquer l'amélioration du cadre de gouvernance correspondent le mieux au résultat sous analyse.
- Ces éléments de preuves sont crédibles étant donné l'existence effective du Groupe du Travail pour la Gouvernance (GTG) dans le paysage avec la charte formalisée et notariée. On note également que ce GTG a contribué au processus d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du DCRHM. Ledit plan a été élaboré suivant une approche « bottom-up » qui a apporté un changement dans le comportement des communautés. En effet, lors des appels aux réunions de membre du GTG, dans le cadre du processus, les réponses étaient massives.
- Les éléments qui fournissent les preuves les plus solides que des progrès ont été accomplis vers le résultat est ici la charte formalisée et notariée du GTG. Notons également l'implication des membres du GTG dans la rédaction du PAG qui, ensemble avec l'unité de planification du site, ont intégrés les inputs des communautés issus de l'atelier de validation du PAG au niveau local (1er degré).
- Aucune preuve parmi celles présentées n'est à supprimer.
- Il est cependant nécessaire de compléter les évidences par rapport à l'amélioration du cadre de gouvernance. Il faut ajouter ici : les rapports ou

compte rendus des réunions des sensibilisations menées par le GTG au niveau local ; la liste de toutes les organisations constituantes du GTG.

3.1.4. Résultat 4 du projet : politique influencée

L'examen des preuves et du tableau des résultats par les cinq (5) groupes de travail en rapport avec l'influence politique due à la mise en œuvre du projet PLUS dans le paysage indique ce qui suit :

- Les experts ont été d'accord que les éléments de preuves présentés indiquent que l'environnement politique du paysage a été plus au moins influencé par la mise en œuvre du projet PLUS. En effet, les évidences présentées constituent jusque-là des bases pour le changement de la politique de gestion par la modification de certaines conventions locales, voir même des certains arrêtés existants.
- les différents éléments rapportés et document physique présentés sont adéquats pour influencer la politique car ils contiennent des recommandations pour améliorer la gestion des terres du DCRHM. Ils traitent les thématiques abordées dans les différentes lois, textes législatifs, et stratégie national de gestion de l'environnement. Ainsi donc, ces preuves constituent un indicateurs adéquat et crédible que des progrès ont été accomplis vers le résultat (politique influencée) par la mise en œuvre du projet PLUS.
- Au sujet des éléments qui fournissent les preuves les plus solides on note l'existence du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG). Il s'agit d'un document de planification stratégique des toutes les actions de gestion et qui, dans le processus de son élaboration, a connu une participation citoyenne et des échanges entre les gestionnaires du site, les autorités locales de l'administration publique et coutumière, les membres de la société civile ainsi que les communautés locales.
- On note toutefois qu'une des preuves présentées, à savoir la mise en place d'un groupe WhatsApp, ne correspond pas au résultat et est à supprimer pour

être intégré comme preuve dans le résultat 1 (Sensibilisation accrue des principales parties prenantes)

- Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter les rapports ou comptes rendus des réunions que les administrateurs des territoires d'Idiofa et d'Oshwe font à la hiérarchie dans le sens de l'amélioration du PAG et le retour (feedback) de la Direction Générale de l'ICCN.

3.1.5. Résultat 5 du projet : Action de conservation mise en œuvre

Par rapport à ce résultat, il ressort des travaux de 5 groupes d'experts ce qui suit :

- Oui, les actions de conservation sont mise en œuvre dans le paysage mais, cependant, elles restent encore très insuffisantes car limitées par manque des moyens matériels et financiers. Par exemple les actions de sensibilisation des communautés, on observe encore l'utilisation des mauvaises pratiques de gestion dans la majorité des secteurs concernés par l'aire protégée. Ainsi, les fiches d'évaluation rapide et le rapport sur les pratiques de gestion des ressources naturelles dans le paysage deviennent inadéquats pour indiquer que les actions de sensibilisation ont été efficacement mise en œuvre.
- Par ailleurs, les réalisations du projet PLUS dans le paysage, notamment la mise en place du GTG, l'évaluation des opportunités de restauration du paysage, élaboration du PAG et l'évaluation rapide des pratiques de gestion des ressources naturelle, sont des preuves crédibles de la mise en œuvre des actions de conservation car elles témoignent une planification stratégique bien accomplie pour la mise en œuvre des actions de conservation en long terme.
- Dans ce contexte, l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) est la preuve la plus solide pour la mise en œuvre des actions de conservation en long terme. En effet, pour une période de cinq (5) ans, le PAG décrit toute les actions à mettre en œuvre et indique même le secteur où sera orientée chaque action : les actions à mettre en œuvre dans la zone de conservation, la zone de stabilisation et la zones de restauration.

- Pour les preuves à supprimer, il n'y a aucune. Cependant, il est important d'enrichir les évidences de la mise en œuvre des actions de conservation en y ajoutant notamment :
 - o la mise en place du GTG, l'évaluation des opportunités de restauration du paysage, l'enquête faune et identification des grandes valeurs culturelles et touristique, l'élaboration du PAG, et les rapports de sensibilisation des communautés aux bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles

Enfin, pour la mise en œuvre effective des actions de conservation, les experts ont formulés les recommandées suivantes :

- Mutualiser les efforts des partenaires pour mettre en œuvre des bonnes pratiques d'utilisation des ressources naturelles telle que prescrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)
- Mettre en place un cadre de dialogue interinstitutionnel pour mieux gérer les questions de bancs de sable de la rivière Kasaï, de la réglementation de la chasse et de la pêche ainsi que les questions foncières
- Consolider l'équipe de gestion de l'ICCN par l'augmentation des éco-gardes, la dotation en matériels et moyen financier pour ainsi accroître leur capacité opérationnelle
- Accompagner techniquement les communautés tout en mettant en place des alternatives
- Procéder à la démarcation physique participative de la zone de conservation dans la partie nord de l'aire protégée
- Poursuivre la mise en place de structures de gestion communautaires (GTG) dans les secteurs et groupements du paysage (territoire d'Oshwe y compris) et assurer leur opérationnalisation
- Encourager les partenariats avec les privés (eg. Fadja Lobi et autres ONGs locales).

3.2. Détermination du niveau de confiance des preuves présentées

Le niveau de confiance attribué aux preuves présentées à l'atelier des experts a été évalué qualitativement et quantitativement et cela d'une façon individuelle

(par chaque expert). Les tableaux n° 1 et n° 2 ci-après donnent respectivement le résultat de l'évaluation qualitative et de l'évaluation quantitative du niveau de confiance attribué aux preuves/évidences présentées pour signifier que les résultats ont été effectivement atteints.

Tableau n° 1 : Evaluation qualitative des évidences présentées

Résultats	Niveau de confiance			Evaluation Globale (loi de la majorité)
	Nombre de fois « appréciation Faible »	Nombre de fois « appréciation Moyenne »	Nombre de fois « appréciation Elevée »	
Sensibilisation accrue des principales parties prenantes	1	5	5	Moyen
Connaissances générées	0	2	9	élevée
Cadre de Gouvernance amélioré	0	2	9	élevée
Politique influence	0	0	11	élevée
Action de conservation mise en œuvre	4	3	4	Faible

Il ressort du tableau que le niveau de confiance est élevée pour les évidences de 3 résultats à savoir : Connaissances générées ; Cadre de Gouvernance amélioré et Politique influence. Pour le resultat lié à la sensibilisation, les évidences restent

moyennes, tandis qu'elles sont faibles pour la mise en œuvre des actions de conservation

Tableau n°1 : Evaluation quantitative du niveau de confiance des évidences présentées

N° ¹	Scores individuels des experts (1= faible, 2=moyen et 3=élevé)				
	Sensibilisation accrue des principales parties prenantes	Connaissances générées	Cadre de Gouvernance amélioré	Politique influence	Action de conservation mise en œuvre
1	2	3	3	3	1
2	3	2	2	3	1
3	3	2	3	3	3
4	2	3	3	3	3
5	3	3	3	3	2
6	3	3	3	3	2
7	2	3	2	3	1
8	2	3	3	3	3
9	2	3	3	3	2
10	3	3	3	3	1
11	2	3	3	3	2

¹ N° = numéro d'ordre des experts qui ont effectivement évalués

Tot sur	27/33	31/33	31/33	33/33	21/33
%	81,8%	93%	93%	100%	63,6%
Score global de synthèse					86,3%

Conclusion

L'examen des preuves et du tableau des cinq principaux résultats susceptibles d'améliorer les pratiques et les options des subsistances dans le paysage de Mangai, par la mise en œuvre du projet PLUS, montre que les preuves rapportées correspondent mieux aux résultats. En effets, le projet PLUS a généré des connaissances capables d'influencer même la politique dans la gestion du paysage : enquête faune, localisation des zones de plus grandes valeurs culturelle et touristique, élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG), rapport MEOR (Méthode d'évaluation des opportunités de restauration), charte formalisée et notariée du Groupe de travail pour la Gouvernance, cartes pour la visibilité de l'aire protégée,...

Le niveau de confiance attribué à ces évidences pour signifier que les résultats ont effectivement été atteints 86% pour l'ensemble des évidences.

Par ailleurs, il est important de consolider ces évidences en y ajoutant les rapports des missions de sensibilisation et des restitutions, les procès-verbaux des réunions/ateliers du GTG, la liste de toutes les organisations constituantes du GTG, les comptes rendus des réunions des autorités de l'administration locale et des autorités coutumières tenues dans le sens de l'amélioration du PAG, ainsi que les évidences Médiatiques.

Les actions effectives de conservation mise en œuvre dans le cadre du projet PLUS, dans le paysage de Mangai, restent encore très insuffisantes car limitées par manque des moyens matériels et financiers. Ainsi donc, il est indispensable de mutualiser les efforts des partenaires pour mettre en œuvre des bonnes pratiques d'utilisation des

ressources naturelles telle que prescrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion de l'aire protégée.

ANNEXES

1. déclaration des participants
2. liste des évidences
3. les tableaux d'analyse et évaluation des Preuves ET le tableau d'analyse de degrés de confiances attribue aux évidences
4. liste de participants à l'atelier des experts
5. Photos illustratifs de l'atelier

ANNEXE I. DECLARATION DES EXPERTS

**DECLARATION SUR LA MESURE DANS LAQUELLE LE PROJET PLUS A
CONTRIBUE A L'ATTEINTE DE CHAQUE RESULTAT**

Après examen des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du projet PLUS pour atteindre les différents résultats du projet et leurs évidences (preuves) présentés, nous, experts indépendants, personnes ayant la connaissance du terrain (chef coutumier et membre du groupe de travail pour la gouvernance locale), acteurs ayants contribué à la mise en œuvre du projet à savoir les experts de l'ICCN et de l'ONG-OCEAN, déclarons que le projet PLUS a contribué à la sensibilisation des communautés à des meilleurs pratiques de gestion dans le paysage, à l'amélioration du cadre de gouvernance et influencer l'environnement politique du contexte de gestion du Domaine de chasse et Réserve à Hippopotame de Mangaï.

Toutefois, les insuffisances ont été relevées du fait que les preuves analysées ne sont que des facteurs de réussite pour la stabilisation de la dégradation de terre. La recommandation reste de mutualiser les efforts des partenaires pour mettre en œuvre des bonnes pratiques d'utilisation des ressources naturelles telle que prescrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion du Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotame de Mangaï (DCRHM).

Fait à Kinshasa, le 19/03/2020

Les participants à l'atelier d'experts

- Pour les experts indépendants S.N. Ntumbasa
- Pour les personnes ayant la connaissance
de terrain. CHEF coutumier TANGAI-KER
- Pour le GIG Jean-Pierre NALALA
- Pour l'ICCN Gabriel Zabori
- Pour OCEAN Kass MUTESA
- Pour le territoire d'origine S. AM
- Pour le territoire d'origine Loya

ANNEXE - LISTE DES PREUVES PRISES EN COMPTE LORS DE L'ÉVALUATION

Générer des résultats de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Evaluation des opportunités de restauration du paysage forestier de Mangaï • PAG Mangaï
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de mise en place du GTG • Rapport situation de référence sur la gouvernance des ressources naturelles dans le paysage de Mangai • Webstory https://www.iucn.org/fr/news/forests/201905/opportunités-de-restauration-au-coeur-de-la-rdc • Rapport enquête faune et identification des valeurs culturelles
Sensibilisation croissante et résultats du plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport collecte des données sur la faune et identification des valeurs culturelles • Rapport MEOR • PAG • PV Validation du PAG au 1er degré • PV validation du PAG au 2nd degré • Création du Groupe Whatsapp Documents de bonnes pratiques
Influencer les résultats des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Document du PAG • Rapport de mise en place du GTG (processus de consultation) • Processus de consultation de la MEOR • Rapport trimestriel/annuel du DCRHM • Groupe Whatsapp du GTG dans lequel appartiennent les cadres de l'ICCN national
Établir un résultat de plateforme de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la mission pour la mise en place du Governance Working Group dans le domaine de chasse et réserve à Hippopotames de Mangai • Rapport de mission sur l'identification des membres du Groupe de Travail sur la Gouvernance des ressources naturelles • PV de mise en place du GTG • Charte du GTG formalisé et notarié (Acte de formalisation)
Mise en œuvre des actions de conservation à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'évaluation rapide des pratiques de utilisation des RN • Résumé des Analyses

VIDEO ET AUTRES PREUVES NUMERIQUES

- Vidéo démontrant l'engagement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que celui de l'Aménagement du Territoire à intégrer les résultats du projet PLUS dans le processus d'élaboration des lois au niveau national (<https://www.youtube.com/watch?v=6xMEIOZd4jY&feature=youtu.be>)
- Rapport de validation des résultats de ROAM Mangai qui intègre des éléments sur la volonté du Gouvernement d'envisager l'approche paysagère dans les réflexions de mise en place d'une politique nationale de restauration des écosystèmes en RDC
- Vidéo du Dialogue sur l'utilisation des terres organisé dans le paysage de Mangai(<https://www.youtube.com/watch?v=LTA48c5bDmc&feature=youtu.be>)
- Document du PAG Mangai
- Rapport sur la création du GWG sur la base de la stratégie nationale pour la conservation communautaire
- Rapport de mise en place du GTG (processus de consultation)
- Processus de consultation de la MEOR

- Opportunités de restauration au cœur de la RDC (<https://www.iucn.org/fr/news/forests/201905/opportunités-de-restauration-au-cœur-de-la-rdc>)
- Webstory <https://www.iucn.org/fr/news/forests/201905/opportunités-de-restauration-au-cœur-de-la-rdc>

ANNEXE les tableaux d'analyse et évaluation des Preuves

N°2	Scores individuels des experts (1= faible, 2=moyen et 3=élevé)				
	Sensibilisation accrue des principales parties prenantes	Connaissances générées	Cadre de Gouvernance amélioré	Politique influence	Action de conservation mise en œuvre
1	2	3	3	3	1
2	3	2	2	3	1
3	3	2	3	3	3
4	2	3	3	3	3
5	3	3	3	3	2
6	3	3	3	3	2
7	2	3	2	3	1
8	2	3	3	3	3
9	2	3	3	3	2
10	3	3	3	3	1
11	2	3	3	3	2
Tot sur	27/33	31/33	31/33	33/33	21/33

%	81,8%	93%	93%	100%	63,6%
Score global de synthèse					86,3%

Tableau n°2 : Evaluation qualitative des évidences présentées

Résultats	Niveau de confiance			Evaluation Globale (loi de la majorité)
	Nombre de fois « appréciation Faible »	Nombre de fois « appréciation Moyenne »	Nombre de fois « appréciation Elevée »	
Sensibilisation accrue des principales parties prenantes	1	5	5	Moyen
Connaissances générées	0	2	9	élevée
Cadre de Gouvernance amélioré	0	2	9	élevée
Politique influence	0	0	11	élevée
Action de conservation mise en œuvre	4	3	4	Faible



Liste de présences des participants à l'atelier Atelier de groupe d'experts du projet pour la Stabilisation de l'Utilisation des Terres dans les Aires Protégées de Catégorie V et VI en RDC, Paysage de Mangai
Lieu : Kinshasa Date : 19 Mars 2020

N°	Nom - Prénom	Fonction	Organisme	Provenance	E-mail	Téléphone	Signature
1	Jean-Marie LASWE	AT	MININTER	IBIOFA		0817630570	
2	Gabriel ZABITI Vandala	chargé PSE/ATS	ICCN/DG	Kin	gabrielzabiti@yahoof	0822497557	
3	Thère NJIBA	chargé d'At.	OCEAN	kin.	therenjiba@gmail.com	0821554278	
4	Jean-Pierre MALALA	Président	GWG	MANGAI		082020696	
5	Gaston KATANGA	C.S. ICCN	DCCN	TANGAI		08262448	
6	Aimé KASOKI MADIMBI	experte/Abolition	MEAD/DAA	Kinshasa	kasokimadimbi@gmail.com	099206009	
7	KIBAMBE NDIRANKI	Expert ROAM et Outgroup IC	ICCN	KINSHASA	ndiranki@iccn.org	0821422537	
8	KISSA Jean René	Asst. Adm. Fin	UICN/RDC	KINSHASA	jean.kissa@uicn.org	0812437093	
9	MARIUS NIINA	Facilitateur	Consultant	Kin	niina@tazdrc.org	081448887	
10	/	/	/	/	/	/	/
11	/	/	/	/	/	/	/
12	/	/	/	/	/	/	/

Kissa Jean René
Assist. Adm. Fin



Liste de présences des participants à l'atelier Atelier de groupe d'experts du projet pour la Stabilisation de l'Utilisation des Terres dans les Aires Protégées de Catégorie V et VI en RDC, Paysage de Mangai
Lieu : Kinshasa Date : 19 Mars 2020

N°	Nom - Prénom	Fonction	Organisme	Provenance	E-mail	Téléphone	Signature
13	Kass Aladin Mureza	Coord. Puvr.	OCEAN	Kin	kassmureza@gmail.com	0990017775	
14	MUNENE MBANO J-P	AT	MINISTÈRE DE L'INTEGRATION	OSTRAIE		0815876775	
15	TANGANI KERE-KERE	CHEF DE Terr.		MANOZI		0812356944	
16	ABEDI HARUA Jozul	Asst. ATS	ICCN	KIN	abedijozul@gmail.com	081252733	
17	KARIKO EUSTACHE	MEMBRE	GTG	NANGAI	eustachekariko@gmail.com	082089057	
18	Jean KABENDA	B.D./ATS/ICCN	ICCN	Kinshasa	jeankabenda@gmail.com	0815110049	
19	S.P. NIUNISA NABEDI	Expert Inverte	UWIKIN	Kinshasa	niunisanabedi@gmail.com	0827750087	
20							

Kissa Jean René
Assist. Adm. Fin

Annexe : Note d'orientation sur l'atelier du groupe d'experts

Panel d'Expert

Le groupe d'experts rassemble des personnes possédant les qualifications et l'expérience pertinentes aux résultats du programme. Les membres du groupe d'experts auront convenu bien à l'avance de participer au groupe et devraient être bien informés de la nature de leur tâche.

La date, l'heure et le lieu de la réunion du groupe spécial auraient dû être organisés peu de temps après la réunion de planification.

Objectif

L'objectif du panel est d'évaluer la qualité des preuves rassemblées dans le tableau des résultats et dans quelle mesure les preuves illustrent la contribution du programme aux résultats escomptés.

Participants

- Évaluateur (la réunion du panel nécessite une excellente animation - si l'évaluateur ne se sent pas en confiance dans l'animation, un animateur peut être engagé)
- Experts scientifiques dans les domaines de résultats du programme (cela peut impliquer différentes disciplines scientifiques, telles que biophysique et socio-économique)
- Personnes qui connaissent bien le programme (membres du conseil d'administration, gestionnaires, personnel, participants de la communauté ayant des connaissances locales)

Role du panell

Le panel va:

- Considérer le modèle logique du programme et toutes les preuves qui ont été collectées
- Faire des déclarations sur la mesure dans laquelle les preuves sont un indicateur adéquat, impartial, pertinent et crédible que les résultats ont été atteints
- Identifier toute information supplémentaire requise pour fournir des preuves plus solides des résultats
- Recommander des améliorations pour la collecte et l'enregistrement des preuves à l'avenir.

À la suite de la réunion du groupe d'experts, les tableaux de résultats seront mis à jour pour inclure les déclarations sommaires du groupe d'experts sur les résultats à chaque niveau de la hiérarchie des résultats dans la logique du programme. Le panel peut identifier les preuves existantes qui devraient être incluses ou les données qui doivent être générées. Tout nouvel élément sera ajouté au tableau des résultats à l'endroit approprié.

Les questions auxquelles le panel d'experts devra répondre

Pour élaborer des déclarations qui résument la mesure dans laquelle les résultats énoncés dans la logique du programme ont été atteints, le groupe doit être invité à répondre aux questions suivantes:

- Quel niveau de confiance (élevé, moyen ou faible) le panel a-t-il dans chaque énoncé de résultat ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à ces résultats ?
- Quels éléments de données fournissent des preuves solides que le résultat a été atteint ou que des progrès ont été accomplis vers le résultat
- Y a-t-il des éléments de données dans le tableau des résultats qui ne fournissent pas de preuves crédibles?
- Quelles données supplémentaires sont nécessaires pour fournir des preuves plus solides des résultats?

- Existe-t-il des moyens d'améliorer la collecte, l'enregistrement et la communication des données pour juger plus efficacement et plus efficacement les résultats des étapes futures du programme?

Organiser le panel

Fournissez des informations générales au panel au moins trois semaines avant la réunion du panel d'experts. Les membres du panel devraient recevoir un ensemble d'informations comprenant :

- une lettre d'invitation
- un ordre du jour de la réunion
- un aperçu de la méthodologie d'évaluation des performances
- liste des membres du panel et des participants à l'atelier
- quelques explications sur le rôle du panel
- les questions auxquelles le panel d'experts devra répondre
- le projet ToC
- le tableau des résultats
- l'ensemble d'histoires de changement ou d'histoires de résultats (le cas échéant collectées pendant la mise en œuvre du projet ou le processus de collecte de données)

Annexe : Agenda Atelier du Panel des Experts

19 Mars 2020

08h30 - 9h00 Accueil des participants

9h00 - 10h00 Introduction

- Contexte du panel d'experts et du processus d'évaluation de l'histoire de la performance (Dominique)
- Contexte du Projet PLUS en RDC (Kass)

10h00 - 11h00 : Session 1 : Examen de la logique du programme

- Analyse de la logique du programme, questions d'évaluation du programme et preuves collectées jusqu'à présent (Dominique)
- Aperçu des résultats à ce jour - basé sur la logique du programme et le tableau des résultats (Dominique)
- Questions d'éclaircissement (Facilitateur + participants)

11 : 00-12.30 Session 2 : Examen des preuves et du tableau des résultats

Groupe de travail (Facilitateurs + Participants)

- Les éléments de preuve correspondent-ils le mieux au résultat correspondant ?
- Dans quelle mesure les réalisations et les preuves rapportées dans le tableau des résultats sont-elles un indicateur adéquat et crédible que le résultat a effectivement été atteint ?
- Quels éléments de données fournissent les preuves les plus solides que des progrès ont été accomplis vers le résultat ?
- Y a-t-il des réalisations ou des éléments de preuve qui n'appuient pas le résultat qui devraient être supprimés ?
- Y a-t-il des réalisations ou des preuves que le résultat a été atteint qui manquent et qui devraient être incluses dans le tableau des résultats ?

12h30 - 13h30 Déjeuner

13h30 - 15h00 : Session 2 : Suite

Groupe de travail (Facilitateurs + Participants)

Présentation des travaux de groupe en plénière

15h00 - 17h00 Session 3 : Élaboration des déclarations de résultats

Groupe de travail (Facilitateurs + Participants)

- Déterminer le niveau de confiance dans les preuves présentées (faible, modéré, élevé)
- Élaboration de déclarations sur la mesure dans laquelle PLUS a contribué à chaque résultat sur la base des preuves présentées.
- Élaboration d'une recommandation sur les données supplémentaires requises et qui devraient être incluses dans le rapport pour accroître le niveau de confiance dans les déclarations de résultats
- Recommander des améliorations pour la collecte et l'enregistrement des preuves dans le futur projet

17h00 - 17h30 Clôture

Annexe : Plage des photos

